

Groupe de travail sur la criminalisation de l'exposition au VIH

En octobre 2010, la COCQ-SIDA, appuyée par l'INSPQ a organisé une rencontre entre des représentants du ministère de la Santé et des Services Sociaux, de la Direction de la santé publique, du ministère de la Justice et du ministère et du Directeur des Poursuites Criminelles et Pénales pour discuter de l'élaboration de directives à l'intention des procureurs. À la suite de cette rencontre, le ministère de la Santé et des Services Sociaux a mis sur pied un groupe de travail sur la criminalisation de l'exposition au VIH.

Ce groupe de travail regroupe actuellement des représentants de la COCQ-SIDA, de l'Institut national de santé publique, du ministère de la Santé et des Services Sociaux, de deux Directions régionales de la santé publique, du ministère de la Justice et du ministère de la Sécurité Publique.

Le mandat du groupe de travail est de conseiller les instances ministérielles de la Santé et des Services Sociaux et de la Justice sur les articulations des politiques de justice et de santé publique, à la lumière des données scientifiques et des principes légaux, au sujet de la criminalisation de l'exposition au VIH. Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail a notamment participé à l'élaboration d'un projet de directives à l'intention des procureurs qu'il a soumis au Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Le groupe de travail s'est également fixé pour objectif de donner des formations aux principaux acteurs concernés par la criminalisation de l'exposition au VIH (procureurs, avocats de la défense, policiers) et devrait participer à la rédaction d'un guide à l'intention des poursuivants.